

MAIRIE de CHAMPENOUX

54280

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

SEANCE du 24 janvier 2022

Membres en exercice : 11
Membres présents : 08
Membres votants : 10

Date de convocation :	17/01/2022
Transmis à la Préfecture :	28/01/2022
Publication :	28/01/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre janvier, à dix-sept heures et trente minutes, le CCAS de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni en Mairie après convocation légale, sous la Présidence de Madame Corinne GENIN, vice-présidente.

Étaient présents : Mmes Corinne GENIN, Corinne RIPPA MADONNA, Corinne FAVIER, Yvette ANTOINE, Astrid MARCHAL, Marie COINCE, Gisèle HARTER, Monsieur Adoum DJIBRINE HAROUN.

Étaient absents excusés : Monsieur Serge FEGER, Madame Frédérique FEGER.

Était absent : Karine FELIX.

Ont donné procuration : Madame Frédérique FEGER à Madame Astrid MARCHAL, Monsieur Serge FEGER à Madame Corinne GENIN.

Secrétaire de séance : Madame Astrid MARCHAL.

Objet : Commande publique : Autres types de contrats (1.4) : Mise en place d'ateliers mémoire avec l'association SYNAP'S-activité « jeux » stimule ma mémoire.

Exposé des motifs :

Dans le cadre des actions à destination des seniors, la Centre Communal d'Action Sociale de Champenoux, souhaite conventionner avec l'Association Synap's sise 12, avenue du XXe Corps chez MAI SA – 54000 NANCY, pour la mise en place de 10 séances d'ateliers mémoire.

L'Atelier mémoire s'inscrit dans le cadre d'actions d'éducation pour la santé et de prévention. Il a pour objet de proposer aux personnes des activités de stimulation cognitive, un entraînement à la mémorisation et un apprentissage des fonctions altérées.

L'intérêt de ces ateliers est de lutter contre les effets néfastes du vieillissement cérébral et de permettre dans un cadre préventif de pallier les troubles de la mémoire par :

- la stimulation de l'activité cérébrale ;
- l'évaluation du potentiel mémoire ;
- l'exercice de l'attention ;
- le travail de la mémoire en la stimulant au quotidien.

Ces séances de mémoire sont également un moyen de rompre l'isolement et de créer du lien social, les principales motivations des participants.

Les personnes éligibles à l'activité « Jeux » stimule ma mémoire sont celles qui répondent aux critères définis ci-dessous :

- Être domiciliées sur Champenoux ou les communes voisines.
- Être âgées de 60 ans et plus

Les séances auront lieu les Lundis de 13 h 30 à 15 h 30 à la Salle Lorraine à Champenoux.

Un calendrier de l'ensemble des séances sera établi et remis aux participants.

Une participation financière de 5,00 € par séance, soit un montant de 50 € pour les 10 séances, sera demandée aux participants et encaissée par la collectivité lors de l'inscription, avec un règlement en une fois.

Chaque participant pourra bénéficier de 10 séances sur l'année 2022.

Les interventions par l'Association Synap's sont facturées à hauteur de 125 € par séance d'intervention. Le montant maximum de la prestation est évalué à 1250 € TTC. L'intervenante fournira les éléments bancaires et administratifs nécessaires au paiement de cette prestation.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'Association SYNAP'S, et les pièces afférentes,

➤ **APPROUVE** les conditions tarifaires proposées pour les participants.

Objet : Commande publique : Autres types de contrats (1.4) : Prise en charge des frais de mise à disposition de retrait et de levées d'un conteneur de 660 litres pour un administré.

Madame Corinne GENIN, vice-présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'Administration la demande d'aide financière d'un administré pour participer à la mise en place d'un conteneur de 660L.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;

➤ **ACCEPTE** les propositions de la Vice-Présidente,

➤ **DÉCIDE** de prendre en charge la facture établie par la Communauté de Communes Seille & Grand Couronné de 140€,

➤ **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer les pièces correspondantes à ce dossier.

Objet : Commande publique : Autres types de contrats (1.4) : Mise en place de la téléassistance.

Madame Corinne GENIN, vice-présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'Administration la prise en charge des frais d'installation de la téléassistance chez les personnes âgées domiciliées à Champenoux, si installé par FILIEN.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Être âgé de 60 ans et plus,
- Personnes vulnérables.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;

- **ACCEPTÉ** les propositions de la Vice-Présidente,
- **DÉCIDE** que les frais d'installation de la téléassistance seront pris en charge par le CCAS de Champenoux,
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer les pièces correspondantes à ce dossier.

Ordre du jour :

-Mise en place d'ateliers mémoire avec l'association SYNAP'S-activité « jeux » stimule ma mémoire

-Prise en charge des frais de mise à disposition de retrait et de levées d'un conteneur de 660 litres pour un administré

-Mise en place de la téléassistance

Serge FEGER, Président	Corinne GENIN	Corinne RIPPA-MADONNA	Astrid MARCHAL
Corinne FAVIER	DJIBRINE HAROUN Adoum	Gisèle HARTER	Karine FELIX
Frédérique FEGER	Yvette ANTOINE	Marie COINCE	